



Sexto 2 - Architecte

Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police.

Cette formation vise à **outiller les intervenants des milieux scolaires** afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de **comprendre** ce phénomène et de **guider** les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : **la trousse Sexto**. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la **trousse Sexto** a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

Critères:

- **Pertinence** : les éléments réflexifs sont tous en lien avec les étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Suffisance** : les éléments réflexifs sont nombreux et variés ;
- **Richesse** : les éléments réflexifs illustrent clairement la compréhension des étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Clarté** de la présentation.

Badge attribué à: [Annick Perreault](#)

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Dès qu'une victime ou témoin vient nous parler d'une situation sexto, on doit enclancher le protocole sexto. On doit soutenir les jeunes et leur faire sentir qu'ils font partie de la solution.
2. On doit prendre la trousse, l'ouvrir et suivre les étapes de la démarche en prenant soin de bien noter le nom complet, la date de naissance, l'heure de début et de fin de la rencontre. On ne doit, en aucun cas, visionner la photo ou la vidéo. On doit évaluer l'incident pour y déterminer: l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue.
3. Remplir la grille, afin de nous aider à évaluer la gravité de la situation et d'identifier les personnes concernées. On doit remplir une grille par personne impliquée. On doit rencontrer un seul élève à la fois(leur rappeler l'importance de garder ça pour eux/éviter d'en parler entre eux.) On ne remplit pas la grille avec l'instigateur. On doit le rencontrer, lui faire part de l'intervention, confisquer son/ses appareils et appeler le service de police.

4. On doit confisquer tous les appareils. Si le jeune refuse, on doit appeler le service de police, ceci est jugé comme un acte malveillant.
5. On doit appeler le service de police, après avoir remplie la grille d'évaluation si le cas n'est pas jugé malveillant. On doit appeler la police immédiatement quand on estime que c'est un cas jugé malveillant. Ce sont les policiers avec l'intervenant qui établiront quand et comment les parents seront informés.
6. On doit sensibiliser les jeunes sur la nature criminelle du comportement et les sensibiliser par rapport aux conséquences et l'importance d'éviter de parler de cette situation, la victime avec d'autres personnes.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

1. Quand une situation implique une personne d'âge adulte, on doit référer tout de suite au service policier.
2. Si la situation nous est présentée par un parent, on doit diriger ce parent au service de police. On ne peut pas évaluer le préjudice.
3. La grille d'évaluation doit toujours être remplie avec la victime et les témoins. On commence par les témoins, si la situation nous est rapportée, afin d'évaluer la nature, contexte, les intentions, l'étendue, le type d'implication et connaître les personnes impliquées.
4. On ne doit jamais visionner les photos et vidéos. On doit rassurer la victime en lui assurant qu'on la croit.
5. On doit toujours récupérer les appareils électroniques.
6. On doit aviser le service de police après avoir remplie une grille sexto.
7. On ne doit pas remplir de grille avec l'instigateur, mais récupérer le/les appareils électroniques et l'aviser de l'intervention.
8. On doit expliquer les conséquences et la nature criminelle de l'acte. On doit informer aussi le parent en lien avec la situation, les conséquences...
9. On doit sensibiliser les jeunes faces aux conséquences et l'importance de ne pas poursuivre le partage de telles images/vidéos.
10. On doit offrir du soutien selon le cadre de référence de notre établissement et poursuivre l'intervention selon ce même cadre de référence.
11. On doit préserver l'anonymat/l'intégrité des personnes. On doit référer les journalistes à la personne en charge des communication de notre établissement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Communiquer avec les parents de tous ces jeunes impliqués et de leur expliquer la situation vécue par leur enfant, surtout dans le cas de jeunes qui en sont à leur début de relation et que les parents ne sont pas encore au courant qu'ils ont commencé à explorer certains aspects de la vie (couple, sexuelle.....)